

Maroc-Sao Tomé et Príncipe : Accord de coopération dans le domaine des pêches maritimes

Un accord de coopération dans le domaine des pêches maritimes a été signé, lundi à Rabat, entre le Maroc et la République de Sao Tomé et Príncipe.

Cet accord signé par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Aziz Akhannouch et le ministre saotoméen des Affaires étrangères et des Communautés, Manuel Salvador Dos Ramos, se fixe pour objectifs de fixer les principes et les modalités de mise en œuvre de la coopération dans les domaines de la formation, de la recherche scientifique et technique en matière de pêches maritimes, et des industries de transformation et de commercialisation des produits de la pêche entre le Royaume du Maroc et la République du Sao Tomé et Príncipe.

Dans une déclaration à la presse, M. Manuel Salvador Dos Ramos a indiqué que "la République de Sao Tomé et Príncipe entretient de bonnes relations d'amitié, de coopération et de solidarité avec le Royaume du Maroc", ajoutant que "la signature de cet accord intervient dans le cadre de la visite officielle que le Premier ministre et Chef du gouvernement de Sao Tomé et Príncipe, M. Patrice Emery Trovoada effectue au Maroc et eu égard à la grande expérience accumulée par le Maroc dans le domaine de la pêche maritime.

Dans ce sens, le ministre saotoméen des Affaires étrangères et des Communautés a exprimé la volonté de son pays de tirer profit de l'expérience marocaine dans ce secteur et de développer le secteur de la pêche maritime dans son pays. Audelà de la coopération entre les deux gouvernements, a poursuivi M. Manuel Salvador Dos Ramos, le secteur privé au niveau des deux pays est également invité à travailler de concert, à travers notamment la formation et l'échange de techniques, notant que le secteur privé a un rôle à jouer dans le renforcement de la coopération bilatérale.